

Supplement
Canada Gazette, Part I
June 30, 2012



Supplément
Gazette du Canada, Partie I
Le 30 juin 2012

D. Canadian Broadcasting Corporation (2009 to 2012)

For a licence to perform, at any time and as often as desired in the years 2009 to 2012, for private or domestic use, any or all of the works in SOCAN's repertoire for all broadcasts of programs by the television network and stations owned and operated by the Canadian Broadcasting Corporation, the annual fee shall be \$6,922,586, payable in equal monthly installments on the first day of each month, commencing January 1 of the year for which the licence is issued.

Tariff 2.D does not apply to the use of music covered under Tariff 17 or Tariff 22.

D. Société Radio-Canada (2009 à 2012)

Pour une licence à la Société Radio-Canada permettant l'exécution en tout temps et aussi souvent que désiré durant les années 2009 à 2012, aux fins privées ou domestiques, de l'une ou de la totalité des œuvres faisant partie du répertoire de la SOCAN pour toutes les émissions de la Société Radio-Canada diffusées sur les ondes du réseau et des stations de télévision que possède ou exploite la Société Radio-Canada, la redevance annuelle sera de 6 922 586 \$, payable en versements mensuels égaux le premier jour de chaque mois à compter du 1^{er} janvier de l'année pour laquelle la licence est émise.

L'usage de musique expressément assujetti au tarif 17 ou au tarif 22 n'est pas assujetti au présent tarif.